

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022

N° CP-2022-6-12-13

N° applicatif 3434

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG 2022 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ASSURANT DES ANIMATIONS SUR LE PAVILLON ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le rôle de coordonnateur des partenaires français du festival des parcs et jardins de la ville frontalière de NEUENBURG (Bade-Wurtemberg), intitulé « RiveRhin ». Cette manifestation, qui se tient du 22 avril au 3 octobre, constitue une opportunité de mettre en avant la destination Alsace et de faire vivre le rôle de chef de file de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière.

La Collectivité européenne d'Alsace a coordonné le choix de prestataires pour le pavillon et le jardin qui l'entoure, en coopération avec les principales collectivités associées (Ville et agglomération de Mulhouse, Région Grand Est, Colmar Agglomération, Communauté de Communes Pays Rhin Brisach...). Elle coordonne également les animations qui doivent avoir lieu sur le pavillon Alsace.

Ces dernières pourront reposer sur la participation de structures associatives, dont la mobilisation ne doit pas grever le budget. Aussi, il est proposé de mettre en place des modalités propres à indemniser les associations qui proposeront des animations dans le cadre du pavillon Alsace. La somme à disposition est de l'ordre de 16 000 € ; elle est financée par tous les partenaires du projet.

1) La Landesgartenschau Neuenburg 2022

La Landesgartenschau est un concept allemand qui allie expositions florales, présentation de végétaux, aménagements paysagers, spectacles et stands d'information.

La Landesgartenschau à NEUENBURG-AM-RHEIN, renommée « RiveRhin », sera située sur un terrain de 24 ha, au bord du Rhin.

750 000 visiteurs sont attendus au long des 6 mois de l'exposition, du 22 avril au 3 octobre 2022.

Une structure spécifique a été mise en place, la Landesgartenschau GmbH, qui assure la planification, la gestion, l'organisation et la communication globale de l'évènement.

La Ville de NEUENBURG a souhaité mettre en lumière sa spécificité de commune frontalière en proposant à ses voisins alsaciens d'aménager et de gérer un terrain mis à leur disposition.

Ainsi, l'Alsace est invitée à titre gracieux, sur la base d'une mise à disposition d'un emplacement d'environ 200 m² ; les aménagements et autres projets d'animations doivent être pris en charge par les acteurs alsaciens.

2) Le rôle de coordonnateur de la Collectivité européenne d'Alsace

La Commission permanente du 10 mai 2021 (cf. délibération n°CP-2021-5-4-3) a validé le principe de la coordination, par la Collectivité européenne d'Alsace, des partenaires du projet.

Pour mémoire, ces partenaires financeurs sont les suivants :

- Région Grand Est (via l'Agence régionale du tourisme Grand Est) ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- Ville de Mulhouse ;
- Colmar Agglomération ;
- Communauté de Communes Pays Rhin Brisach ;
- Groupement local de coopération transfrontalière « Centre Hardt Rhin supérieur » ;
- Groupement local de coopération transfrontalière « Pays des deux Brisach ».

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Pavillon	53 190 €	CeA	85 000 €
Jardin	44 199 €	Mulhouse Alsace Agglomération	22 000 €
Poste de coordination	38 000 €	Colmar Agglomération	20 000 €
Fonds pour associations	21 000 €	Ville de Mulhouse	15 500 €
Electricité pavillon	3 000 €	Communauté de communes Pays Rhin Brisach	12 000 €
Equipement pavillon	2 000 €	GLCT Centre Hard Rhin supérieur	4 000 €
		GLCT Pays des deux Brisach	4 000 €
Décoration pavillon	10 000 €	ART Grand Est (Région Grand Est)	10 000 €
Total	172 389 €	Total	172 500 €

Au titre de ce rôle de coordination, la Collectivité européenne d'Alsace a déjà mené de nombreuses actions : réunions régulières de techniciens et d'élus des partenaires, lancement d'un appel d'offres relatif au pavillon et au jardin, rédaction de cahiers des charges complémentaires à l'appel d'offres, contacts réguliers avec la GmbH chargée de l'organisation à NEUENBURG...

Un point d'étape sur le projet a été présenté aux élus de la 14^{ème} commission le 10 janvier 2022.

La mission la plus récente a consisté à élaborer un programme d'animations sur les 23 semaines que doit durer la manifestation : les collectivités partenaires se sont entendues sur une occupation alternée du pavillon par chacun des partenaires, avec à chaque fois une thématique mise en avant (exemple : semaine « Europe » du 9 au 15 mai, prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace).

Pour « faire vivre » le pavillon, il importe de prévoir d'y organiser des animations variées, qui illustrent la diversité des partenaires et de leurs compétences. Les animations pourront être menées directement par les collectivités ou par des structures (par exemple associatives) qu'elles mandateraient (exemple, dans le cas de la semaine « Europe » : le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, basé à Strasbourg).

Afin de permettre à ces associations de s'impliquer dans la démarche sans grever leur budget, il a été proposé par l'ensemble des partenaires de leur mettre à disposition des fonds destinés à les indemniser *a minima*.

3) Le mécanisme de financement pour les associations : principe et fonctionnement

Le mécanisme vise à rendre « indolore » la participation des associations aux animations, en prenant en charge deux types de dépenses :

- les frais de repas du midi (sur la base d'un forfait, calqué sur celui en vigueur à la Collectivité européenne d'Alsace) ;
- les frais kilométriques, au-delà de 100 kilomètres parcourus (aller-retour, depuis le siège social de l'association) : ces frais peuvent concerner le recours à un bus ou à des véhicules individuels.

Le montant disponible pour ces actions est de 16 000 €. La somme est mise à disposition par tous les partenaires financiers du projet (cf. point 1 du rapport).

En raison de cette enveloppe limitée, il est proposé de restreindre le recours à ce dispositif à hauteur de 640 € par association (montant correspondant à un forfait bus et à 8 repas).

Le règlement relatif à ce dispositif est joint en annexe au présent rapport. Il a fait l'objet d'un accord des partenaires et vous est soumis pour avis et validation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le règlement d'intervention du mécanisme de financement pour les associations assurant des animations sur le pavillon Alsace durant la Landesgartenschau de NEUENBURG, joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY